

**Complément d'avis n°2020/10-07
relatif à l'accréditation de
l'École polytechnique universitaire de l'université d'Angers
(EPU Angers)
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

Objet

Injonction émise dans le complément d'avis n°2020/10-07 concernant la transmission d'un échéancier de la mise en place du plan d'action demandé portant sur la recommandation générale suivante : « garantir la concordance des informations officielles diffusées, mettre à jour les données certifiées 2020 et le règlement des études pour les rendre entièrement cohérents et conformes ».

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'École polytechnique universitaire de l'université d'Angers ;
- Vu la note de synthèse établie par Xavier OLAGNE, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 13 septembre 2022,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

La Commission prend acte **favorablement** du rapport à injonction transmis par l'école.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 13 septembre 2022.



La présidente,
Elisabeth CREPON